



Pannes répétitives sur voiture achetée à autoclean

Par **bridget47**, le **16/06/2014** à **15:33**

Bonjour,

J'ai malheureusement moi aussi été victime d'autoclean à mont de marsan il y a 2 mois. Véhicule acheté le samedi 3 mai 2014, en panne le 5, réparé 1 semaine après, retombé en panne le 13 et depuis moteur à refaire. Pas de nouvelles depuis qu'ils ont récupéré la voiture impossibilité de les joindre. J'ai adressé lettre recommandée il y a 15 jours car je voulais annuler la vente. Impossible réponse écrite de leur part garantissant le changement moteur avec facture à l'appui etc... ? Mais depuis l'immobilisation de la voiture (déjà presque 3 semaine) aucune nouvelle du garage, pas de réponse au téléphone) je pars en vacances à la fin du mois. Mes questions sont les suivantes : y a-t-il un délai à respecter pour la réparation d'une voiture (je parle pour le garage)? (Je précise que dans leur lettre ils écrivent "dans les meilleurs délais"). Quand est-ce qu'il y a abus de confiance ou autre terme ? pourrais je faire annuler la vente ou pas ?

Merci pour votre réponse

Par **lisa56**, le **05/03/2015** à **12:24**

bjr nous recherchons des victimes d auto clean de mont marsan qui comme nous se sont faire arnaques pour une action commune en justice merci cohoner patrice 0677252504

Par **lisa56**, le **05/03/2015** à **17:09**

bonjour

tout comme vous nous nous sommes fait arnaquer par ses escrocs qui n ont aucun scrupule et vendent des vehicules qui met la vie des gens en danger. apres ils ne veulent rien savoir. c est insultes et menaces quand vous arriver a les avoir au tel .

nous nous voulons aller en justice et recherchons des gens qui se sont fait avoir par ses escrocs afin de pouvoir se porter partie civil

plus on sera nombreux mieux ce sera.

voici mon mail si vous voulez me contacter violine56@live.fr

merci

patrice

Par **jazzstang**, le **13/03/2015** à **11:34**

Bonjour,

Je suis justement en pleine négociation entre mon service juridique et autoclean qui fait le mort depuis hier 14h.

Vous n'êtes pas la seule à avoir parlé d'action commune mais pour le moment tout le monde se débène.

Pour ma part ils sont sur le point de reprendre la voiture, j'imagine que ce n'est qu'une question de temps mais si une action commune est effectivement lancée je serais partant sans problème, ce n'est seulement pas moi qui la lancerai j'ai déjà passé trop de temps sur ce sujet.

Mais je suis plutôt bien renseigné par mon assistance juridique donc si je peux aider je le ferais avec plaisir.

Il ne qu'à se lancer !

Pour information il y a action commune et action de groupe.

Une action commune c'est un avocat qui s'occupe de chaque participants un à un suivant le même modèle (très rentable pour l'avocat d'ailleurs !)

Voir : <http://www.actioncivile.com/>

Une action de groupe c'est les actions comme aux US (tous contre un) pour cela seule quelques associations de consommateurs sont agréé. En gros, seul UFC - Que choisir en fait réellement. Il faut y adhérer, mais une action de groupe reste un cas marginal même si pour le coup là c'est média et punition exemplaire directement. Mais il faut vraiment beaucoup de monde...

La force de ce dossier c'est le nombre de plaignant et la condamnation précédente.

Voilà pour les deux pistes à creuser.

Par **lisa56**, le **13/03/2015** à **11:55**

si vous avez des arguments à me communiquer pour qu'ils reprennent mon véhicule et me rembourse je suis prenante

merci

recontacter moi pour me tenir informer

lisa

Par **jazzstang**, le **13/03/2015** à **12:36**

Et voilà :) elle est bien loin l'action commune quand on pense pouvoir s'en sortir seul !

Donc non je n'ai pas de conseils car pour le moment rien n'est fait et que je ne connais pas votre dossier, par contre il y a des services juridiques et des associations de consommateurs qui sont faits pour cela et qui sont très compétent.

Pour vous en sortir seule il faut l'un ou l'autre donc si vous n'avez pas de protection juridique allez voir une association de consommateur.

Je reste disponible si il y a des personnes intéressé par porter une action commune ce qui a déjà marché auparavant.

Si vous cherchez juste un groupe de soutiens pour vous plaindre ou à vous en tirer seule avec des recettes toutes faites, passez votre chemin, j'ai mis bien assé de temps dans mon affaire et chaque affaire est différente.

Une véritable action commune m'intéresse, car je ne veux pas qu'il arrive à d'autres ce qui m'est arrivé, rien de plus. Maintenant il faut agir. Si vous n'êtes pas prêt a vous battre, alors menez votre voiture a la casse et n'y pensez plus, c'est ce que font 90% des gens que ce garage arnaque.

Cordialement

Par **lisa56**, le **13/03/2015** à **18:15**

c est aussi mon cas avec un objectif en plus de récupérer mon dut j ai la ferme intention de leur faire mettre la clef sur la porte pour qu ils arrêtent de mettre la vie des gens en danger c est pour ça qu une action commune a plus de poids .j ai deja des contacts qui s oqp du dossier et qui vont faire mal mais plus il y aura de gens a se grouper plus ce sera facile de les faire plonger
cordialement

Par **jazzstang**, le **13/03/2015** à **20:18**

J'entends bien, dites en plus dans ce cas, quel contact, quel dossier, comment etc...

Comprenez bien que des gens qui promettent de leurs faire fermer boutique et qui jure avoir des connaissance et qu'ils se sont attaqué à la mauvaise personne etc... Il y en a plein le net, et ils sont toujours ouvert.

Donc je pense que quiconque souhaite, avant de s'engager du concret.

Du concret c'est un message avec le contact d'un un avocat qui monte un dossier ou d'un organise de défense des consommateurs.

Par **lisa56**, le **14/03/2015 à 07:40**

bonjour

si vous souhaitez en savoir plus tel au 0677252504

Par **Lajoieparis**, le **16/10/2015 à 14:00**

Garage à éviter absolument! Des escrocs professionnels qui n'hésitent pas à se mettre en redressement judiciaire. Moi aussi je suis en procès contre eux! De véritables escrocs sans le moindre scrupule.